

Avis de constitution

SOCIETE « IRM CONSTRUCTION CI »

Siège Abidjan dans la commune de Cocody au quartier Angré Djorobité non loin de la pharmacie Sainte Clémentine , lot 166, ilot 21., Lot 166, Ilot 21

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/11/2025, et enregistrés le 02/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « IRM CONSTRUCTION CI »

Objet :

- BTP
- IMPORT-EXPORT
- QUINCALLERIE
- COMMERCE GENERAL

Et pour la réalisation de l'objet sociale:

- L'acquisition, la localisation et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- L' emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité se donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- La prise en location gérance de tous fond de commerce.
- La prise de participation dans toutes société existante ou devant être créée.
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Cent Mille (100,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan dans la commune de Cocody au quartier Angré Djorobité non loin de la pharmacie Sainte Clémentine , lot 166, ilot 21., Lot 166, Ilot 21

Dirigeant(s) M WAIZANI IBRAHIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06483 du 17/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°78743/GTCA/RC/2025 du 17/12/2025

